

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4166>



# Vie interne du SNES : Vote pour désigner les responsables à tous les niveaux



1 - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Congrès SNES 2012 -  
Date de mise en ligne : mercredi 9 mai 2012

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

L'élection de la Commission Administrative Nationale (CAN), de votre secrétaire de catégorie, de la Commission Administrative Académique (CAA du S3 Dijon) et des bureaux départementaux (S2) de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-

Loire et de l'Yonne auront lieu dans les établissements (S1) du 9 au 31 mai 2012. Ces différents votes devront être **clos impérativement le 31 mai 2012**.

TOUS LES SYNDIQUES qui ont payé leur cotisation, y compris le jour du vote, et dont l'adhésion aura été adressée à la trésorerie du S3 le 31 mai au plus tard ont le droit de voter. ***Au SNES, tous les échelons de responsabilité sont élus directement par les adhérents, c'est le gage d'une meilleure démocratie interne qu'il faut faire vivre en votant en nombre.***

Bulletin de vote :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Bulletin de vote**

4 votes à émettre :

- CA Nationale
- Secrétaire de catégorie
- CA Académique
- Bureau Départemental

Modalités complètes de vote :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Modalités de Vote**

Listes en présence pour le Commission Administrative Académique du SNES :  
Unité et Action, et Hors Tendances :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Liste et motion U&A et Hors Tendances**

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Liste et motion URIS**

Pour les listes en présence au niveau national, consultez l'encart de l'US en ligne [ici](#).

Pour les listes en présence au niveau départemental, consultez les pages de votre département.

---

### **Documents pour les S1 qui organisent le vote (voir la circulaire S1 n°4) :**

Liste démargement pour votre S1 : Elle est téléchargeable sur le site national : [ici](#)

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Liste d'émargement générique.**

Procès verbal de dépouillement :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Procès Verbal de dépouillement**

(Il faut être deux syndiqués pour pouvoir dépouiller, de plus ne pas dépouiller les catégories où il n'y a qu'un votant).